



ADHÉSION DE LA BFPME AU SYSTÈME DE TÉLÉCOMPENSATION BANCAIRE

La BFPME vient d'adhérer, à la date du 18 décembre 2019, au système national de télé compensation bancaire, à travers la signature des conventions y afférentes, par l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers pour le compte de la BFPME, d'un côté, et par la Banque Centrale de Tunisie, de l'autre.

La cérémonie a eu lieu au Siège de la BCT, en présence de Mme. Mouna SAIED, Déléguée Générale de l'APTBEF, Mme. Sajiâa OUALHA, Directrice Générale du Développement et du Contrôle des Systèmes et des Outils de Paiement à la BCT, M. Lébid ZAAFRANE, Président – Directeur Général de la BFPME et de plusieurs hauts cadres relevant de ces institutions.

Il s'agit en fait de trois conventions, concernant les chèques, les effets et les virements bancaires. Cette étape achevée par la BFPME - dans le cadre du processus de la mise en place de son agence bancaire centrale - vient suivre une première convention signée en novembre dernier, relative à l'adhésion de notre banque au Système de Virements de Gros Montants Tunisien (SGMT).

La prochaine ouverture d'une agence centrale à la BFPME donnera la possibilité à notre banque pour développer la relation de compte avec nos clients, d'améliorer le suivi de l'activité de ses derniers et de diversifier notre offre au profit des PME tunisiennes. Elle aura aussi un impact positif au niveau du recouvrement.

Source : Tustex